

# *Le petit saint-montais*

*Quand on est mordu par un serpent, on craint même le mille pattes.*

Proverbe africain



Trimestriel  
Foyer Rural  
**SAINT-MONT**  
**N° 29**  
Automne 2002

## **Editorial**

Fin d'un été qui n'a pas été des plus ensoleillés. Malgré tout, les fêtes estivales étaient toutes réussies, que ce soit à Saint-Mont ou dans les villages voisins.

L'automne arrive avec ses rendez-vous traditionnels : les vendanges et la sortie de la Colombelle primeur, Halloween, le repas de la Société de pêche et surtout les assemblées générales ordinaires des différentes sociétés de Saint-Mont : Foyer Rural, Comité des Fêtes, Société de Pêche, de Chasse, Pétanque, ....

Il faut un nouveau souffle car ceux qui s'investissent dans ces associations aimeraient passer le relais. C'est mon cas et je souhaite que quelqu'un puisse prendre la présidence du Foyer.

En attendant , bonne lecture ...

Le Président du Foyer Rural,

## **Halloween à Saint-Mont**

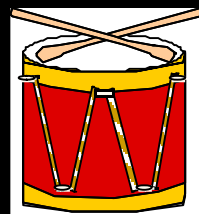


**Vendredi 25 octobre 2002**

Cette année encore, les enfants pourront se déguiser et défiler dans les rues de Saint-Mont à l'occasion d'Halloween. Et puisqu'ils seront en vacances dès le mercredi 23 octobre, nous leur proposons de fêter Halloween le vendredi 25 octobre et de nous retrouver tous au foyer le soir pour le traditionnel repas .

**Pour que vive le petit saint-montais, pensez à apporter votre contribution, si modeste soit-elle, en envoyant des articles, des photos, ...**

**Au sommaire**



**Le 18 septembre,  
Les moutons arrivent  
à SAINT-MONT !  
Tous au rendez-vous**

# *La vie du village*

Puisque de plus en plus, de fréquents contrôles des douanes sont effectués auprès des différentes buvettes organisées à l'occasion des fêtes, je vous propose de faire le point avec la Loi sur ce sujet :

## **PARTIE LEGISLATIVE**

### **(Code des débits et boissons).**

#### **Les dispositions applicables aux boissons.**

##### **Article L.1:**

Les boissons sont, en vue de la réglementation de leur fabrication, de leur mise en vente et de leur consommation, réparties en cinq groupes:

Boissons non alcooliques:

1° Boissons sans alcool: eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc.. Boissons alcooliques:

2° Boissons fermentées non distillées, savoir: le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool.

3° Vins doux naturels autres que ceux appartenant au groupe 2, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

4° Les rhums, les tafias, les alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poirés ou fruits, et ne supportant aucune addition d'essence ainsi que les liqueurs édulcorées au moyen de sucre, de glucose ou de miel à raison de 400 grammes minimum par litre pour les liqueurs anisées et de 200 grammes minimum par litre pour les autres liqueurs et ne contenant pas plus d'un demi-gramme d'essence par litre.

5° Toutes les autres boissons alcooliques.

*Le reste des articles concerne les débits de boissons permanents.*

#### **Les débits temporaires.**

##### **Article L.47:**

Par dérogation aux dispositions des articles L. 28 et L. 31 (3ème alinéa) l'ouverture, par des personnes ou sociétés de nationalité française ou étrangère, de débits de boissons de toute nature à consommer sur place est autorisée dans l'enceinte des expositions ou des foires organisées par l'Etat, les collectivités publiques ou les associations reconnues comme établissements d'utilité publique, pendant la durée des manifestations.

Chaque ouverture est subordonnée à l'avis conforme du commissaire général de l'exposition ou de la foire ou de toute personne ayant même qualité. L'avis est annexé à la déclaration souscrite à la mairie ou à la préfecture de police à Paris et à la recette buraliste des contributions indirectes.

##### **Article L.48:**

Les individus qui, à l'occasion d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique, établissent des cafés ou débits de boissons ne sont pas tenus à la déclaration prescrite par l'article L.31 ci-dessus, mais ils doivent obtenir l'autorisation de l'autorité municipale. Dans les débits et cafés ouverts dans de telles conditions, il ne peut être vendu ou offert sous quelque forme que ce soit, que des boissons des deux premiers groupes définis à l'article L.1 du présent code. Toutefois, dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique, les préfets pourront autoriser, par voie d'arrêté, la vente des boissons de quatrième groupe, dont la consommation y est traditionnelle dans la limite maximum de quatre jours par an.

Les infractions aux dispositions de l'alinéa second seront punies d'une amende de 25.000 F, sans préjudice des pénalités fiscales en vigueur et les délinquants pourront être interdits des droits mentionnés à l'article 131-26 du code pénal pour une durée de un an au moins et de cinq ans au plus.

# La vie du village (suite)



## CARNET NOIR

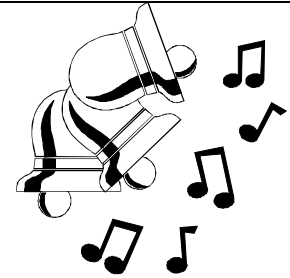
Au mois d'août, Jean SENAC nous a quitté à l'âge de 65 ans

Sa nombreuse famille et ses nombreux amis étaient venus de Monguilhem, Geaune et Viscos entourer son épouse Yvette, ses enfants et son petit-fils.

Jean a travaillé dur. Il avait un métier qu'il aimait beaucoup. Ses amis hôteliers nous l'ont rappelé, mais la maladie a été plus forte ; il n'aura pas profité de sa retraite pourtant bien méritée. Puissent les nombreux témoignages de sympathie aider et reconforter toute la famille de Mathilde BOUEILH qui est en deuil. Nous leur adressons à notre tour nos condoléances attristées.

Julian MORATELLO est venu comblé de bonheur le foyer de Christophe et Christelle MORATELLO, mais aussi de très grand bonheur, son frère Luka.

Tous nos vœux de bonheur à Julian et félicitations aux parents et aux grands-parents, Marcel et Eliane, et à l'arrière grand-mère Marie-Rose BOUEILH.



## CARNET ROSE

### Fête des Fleurs de RISCLE

L'assemblée Générale du Comité de la Fête des Fleurs se tiendra :

**le samedi 5 Octobre à 17 Heures**

à la Mairie de Riscle. Un éventuel changement de date pour la fête des fleurs pourrait avoir lieu pour 2003. Vous êtes tous invités à y participer.

A partir de 20h30, un succulent méchoui sera servi.

Si vous désirez participer au méchoui, des tickets gratuits seront remis à toutes les personnes qui ont participé à la confection du char.

Veuillez vous inscrire auprès de Josette COURTADE avant le 21 Septembre 2002.

### LA CHASSE EST OUVERTE

Après les palombes, les battues de chevreuil vont commencer. Les personnes qui désirent en acheter doivent prévenir Michel BOUEILH ou Camille COURTADE.

### TRANSHUMANCE

Les moutons arrivent à SAINT-MONT. Inscrivez-vous vite au repas préparé à l'occasion par Aymeric SAINT-LANNES le mercredi 18 septembre 2002, repas animé par un groupe musical condomois : Les Coktail's

Tél : 05 62 69 65 03

Prix : 10 € (adulte) / 5 € (enfant)

# La vie du village (suite)

Le foyer rural vous propose de fêter

## Halloween

**Vendredi 25 octobre 2002**

### Après-midi :

- 15h00 : Rassemblement des enfants au foyer Déguisement – Décor des deux fourgons Constitution de trois groupes
- 16h30 : Passage dans les maisons : Quartier Cos/Boutillet / Village / Route d'Orthez
- 18h30 : Retour au foyer

### Soirée :

- 19h00 : Concours de la plus grosse citrouille (1 carton de vin à gagner)
- **19h30 : Apéritif** – Tirage du concours du Petit Saint-Montais
- **20h30 : Repas spécial HALLOWEEN**  
Soupe d'Halloween  
Salade variée  
Cailles aux raisins (sauce foie gras)  
Gratin de pommes de terre / potiron  
Nougat glacé au coulis de fruits rouges  
Vin et café compris

**Prix : 12 €(adulte) – 6 €(enfant)**

Inscription Bernadette BOUEILH :

**05 62 69 65 03**

Des enfants passeront mercredi 23 octobre 2002

### Quelques idées de déguisements pour les enfants (et les adultes) !

- **La sorcière** , effrayante avec son chapeau pointu et sa cape noire, son nez crochu et son balai !
- **Le fantôme** : un drap blanc.
- **Le squelette** : vêtement noir et adhésifs blanc, maquillage blanc pour le fond du visage et noir pour en accentuer les bords, les yeux et les dents. Le déguisement : se vêtir tout en noir, prendre des vêtements serrés noirs, col montant, mettre un slip blanc, chaussures noires, gants noirs; dessiner les os avec du ruban adhésif blanc; bonnet de bain blanc.
- **Le bossu**
- **La citrouille**



- **Le diable**, il peut être entièrement rouge ou entièrement noir, ou rouge et noir. On lui donne en général l'aspect d'un bouc. Se déguiser avec un jogging haut et bas noir ou rouge ; queue avec une cravate de la même couleur que le corps cousue aux extrémités, remplie de coton et rigidifiée par un fil de fer, on peut y ajouter une pointe de flèche en tissus ou

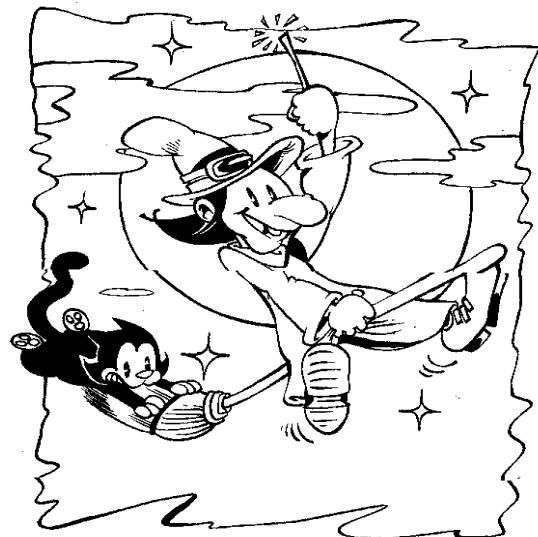
carton ; chaussures noires, se munir d'une fourche de diable (magasin de jouet) ; cape noire ou rouge éventuelle.

Maquillage du visage rouge, yeux bordés de noir, barbiche et lèvres noires ; cornes de diable en collant sur un serre tête noir deux pointes noires en carton .

- **La chauve-souris**. Dans le déguisement de chauve-souris vous soignerez particulièrement la tête de vampire. Pour le reste, le déguisement est facile et aura des effets saisissant lorsque vous courez bras écartés en faisant flotter vos ailes.

Déguisement : habillez-vous de noir, achetez un rectangle de tissus noir brillant que vous fixerez le long de vos bras tendus puis au niveau du bas de votre postérieur en prenant soin de laisser du jeu pour pouvoir s'asseoir, bras tendus, vous couperez le tissus de sorte qu'il fasse une large courbe de votre postérieur à vos poignets ; chaussures noires ; bonnet de douche noir.

Maquillage : fond noir, dents de vampire blanche.



# *La vie des Associations*

## FOYER RURAL

Le foyer rural organise son assemblée générale le Vendredi 27 septembre 2002 à 21h00 dans la salle des associations. Cette réunion est un moment important pour la vie de notre village et surtout pour son animation. Il faut renouveler à cette occasion le conseil d'administration et réélire le bureau. A cette occasion, je ne serai plus candidat à la présidence et je souhaite que mon successeur puisse continuer à œuvrer pour l'animation du village. Voici le compte rendu moral des activités de l'année dernière (2001 / 2002).

### Compte rendu moral Président

Activités depuis Septembre 2001

- En octobre 2000 : Vendanges des vignes des coustous : petit déjeuner et apéritif
- 31 octobre 2000 : HALLOWEEN à SAINT-MONT – Après-midi déguisement pour les enfants et repas le soir – Bonne participation mais prévoir plusieurs groupes
- 01/01/2001 : Réveillon de l'an 2000. Le foyer a organisé le réveillon à SAINT-MONT. Bonne ambiance, beaucoup de saint-montais.
- une fois par trimestre : parution du petit saint-montais. Pour l'instant la parution est régulière (un par saison) mais il faudrait plus d'articles, plus d'écrivains. On peut aussi imaginer un coin des enfants. Contact à prendre avec l'école.
- Mars 2001 : Fête du vin. C'était une manifestation inter associations mais il faut dire que le FR s'est beaucoup investi. Une réussite, le bilan financier le confirmera.
- Mai 2001 et jeudi de l'Ascension : Confection d'un char pour la fête des fleurs. Un succès et ma foi, l'expérience est à renouveler mais elle dépend du comité de Riscle
- Février : taille de la vigne. Le président de la commission a émis le souhait de ne plus s'en occuper. Il faudra trouver un remplaçant.

- 13 septembre 2001 : Transhumance – Passage d'un troupeau de moutons dans les rues de Saint-Mont
- Exposition, dégustation et repas le soir confectionné par Aymeric SAINT-LANNES

---

## ACTIONS SOCIALES

Après une année d'interruption (l'association n'avait pas reçu sa subvention), c'est la rentrée pour les membres de l'Association des Actions Sociales de Saint-Mont : A.A.S.S.M. Une réunion du conseil d'administration aura lieu le **vendredi 13 septembre 2002 à 21h00** dans la salle des associations. Un programme sera établi lors de cette réunion mais d'ores et déjà les idées avancées lors de la constitution de cette association qui a pour but de mettre en œuvre le plan social voulu par la municipalité sont :

- permanence hebdomadaire dans la salle des associations d'une personne pour aider ceux qui le souhaitent à rédiger un courrier, effectuer une demande quelconque, monter un dossier, obtenir des renseignements. Cette personne travaillera en liaison avec les services sociaux
- transport hebdomadaire des personnes âgées sur Riscle le vendredi pour que ces dernières puissent se rendre au marché et effectuer leurs courses.
- aide aux personnes sollicitant l'intervention de l'AASSM.
- .... (d'autres projets seront évoqués lors de la réunion).

Dès qu'un programme précis sera établi, il parviendra dans toutes les familles saint-montaises.

**Attention, ce numéro du petit saint-montais est le dernier que vous recevrez si vous n'êtes pas adhérent du foyer rural pour l'année 2002/2003. Vous trouverez les cartes d'adhérents en vente chez Bernadette BOUEILH au prix de 8 € dès l'A.G.**

## JOUONS

### L'inconnu du dernier numéro

Il s'agissait de **Murielle RIGAUD**. Le nom du gagnant n'a pas été tiré. Il le sera lors de la soirée d'Halloween.

### L'inconnu(e) de ce numéro

Le petit saint-montais vous propose à nouveau de reconnaître cet(te) inconnu(e) de la photo !

Qui fait des échasses dans la cour de l'école ?

Vous avez une idée ? Sur une feuille de papier, écrivez votre nom, prénom et le nom et prénom de la personne reconnue.

Par exemple : Anne ONIME

J'ai reconnu : Brigitte BARDOT

Cherchez bien . Il y a un carton de Saint-Mont à gagner. Le tirage s'effectuera le vendredi 25 octobre 2002 (Halloween). Déposez vos bulletins dans la boîte à lettres de la mairie, avant le 25/10/2002, 12h00. Bien sûr, les parents de l'inconnu(e) ne sont pas autorisés à participer au jeu.



### Assemblée générale du Foyer Rural

Le **vendredi 27 septembre 2002**, à 21 heures se déroulera dans la salle des associations l'assemblée générale ordinaire du foyer rural.

- Lecture du compte rendu de l'assemblée générale 2001/2002 par le secrétaire
- Compte rendu financier par le trésorier
- Compte rendu moral par le président
- Renouvellement des membres du conseil d'administration
- Election du bureau
- Programme des festivités pour 2002/2003

Venez nombreux. Un pot de l'amitié sera offert à l'issue de cette assemblée.

### Société de Pêche

Le **samedi 12 octobre 2002**, la société de pêche de SAINT-MONT organise son traditionnel repas ouvert à toutes et à tous. Réservez votre soirée et soutenez les activités de la Société de Pêche de l'Adour (Communes de Saint-Mont, Bernède, Géée-Rivière, Barcelonne-du-Gers, Corneillan, Saint-Germé, Viella, Labarthète)

Le menu et le prix du repas vous seront communiqués ultérieurement. Une réunion préparatoire destinée au conseil d'administration de la société aura lieu le :

**Vendredi 20 septembre 2002 à 21h.**

dans la salle des associations.

### Assemblée générale des Foyers Ruraux

Elle aura lieu à CASTERA VERDUZAN le  
**Samedi 21 septembre 2002, à 14h30**

Deux personnes doivent représenter le foyer rural de Saint-Mont. Un apéritif sera offert aux membres présents à l'issue de la réunion.

**Le petit saint-montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.**

Directeur de la publication :

Le président du Foyer Rural,  
Michel PETIT

Tél : 05 62 69 64 77

Vous pouvez collaborer en apportant vos articles, suggestions, ...

*Imprimé par nos soins  
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT*